

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE ECHEVINAL PREIZERDAUL

Séance du 17 juillet 2026

Présents : Marc Gergen, Bourgmestre ; Marc Rehlinger, Fernand Muller, échevins.

Objet : Règlement de circulation d'urgence à caractère temporaire

Le collège échevinal,

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu le règlement communal de circulation modifié du 17 décembre 2014;

Considérant que des travaux de canalisation auront lieu dans la rue de St Roch à hauteur de la maison 17 à Reimberg;

Considérant que l'information tardive des autorités communales par le maître d'ouvrage du chantier est prise en compte comme justification adéquate de l'urgence;

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir le libre écoulement de la circulation routière dans l'intérêt de la sécurité publique ;

arrête à l'unanimité

de modifier le règlement de la circulation communale comme suit :

Art. 1^{er} A partir du mercredi, 22 juillet, 6h00 jusqu'à fin des travaux ;

- Route barrée à toute circulation dans la rue de St Roch à hauteur de la maison nr 17 à Reimberg ;
- Toute la circulation et les déviations seront réglées moyennant des panneaux de signalisation.

Ainsi délibéré en séance, lieu et date qu'en tête.

(suivent les signatures)
Pour extrait conforme,
Bettborn, le 17 juillet 2026

Pour le collège échevinal,

Le Secrétaire communal ff,
(s) R. Wolff



Le Bourgmestre,
(s) M. Gergen